AU SERVICE DES CANADIENS

Justice, c'est nous

Ministère de la Justice Canada

Department of Justice Canada

Canada

Collaborateurs

Rédaction
Kathy Bolton, Catharine Brown,
Brenda Chapman, Christine Sweeton
Nadia Zwierzchowska

Révision
Stephen Bindman, Robert Hayman,
Marlene Spatuk, Françoise Trudeau-Reeves

Photographie
Patrick Walton

Collaboration supplémentaire
Season Osborne, In View Images

Comité de rédaction et de production
Karine Briand, Lyse Cantin, Susan Fisher-Clément, Steven Knight, Diane Stooke,
Dale Synnett-Caron

Pour communiquer avec nous
Direction des communications
Ministère de la Justice
Édifice commémoratif de l'Est
284, rue Wellington
Ottawa (Ontario) K1A 0H8

Courriel : **webadmin@justice.gc.ca**

Téléphone : 613-957-4222
Télécopieur : 613-954-0811

Aussi disponible dans Internet à :
http://canada.justice.gc.ca/fra/min-dept/recru/index.html

©Sa Majesté la Reine du Chef du Canada,
Représentée par le ministre de la Justice et procureur général du Canada, 2010

ISBN 978-1-100-9456-3
No de cat. : J2-360/2010F-PDF

Juin 2010

Bienvenue à *Justice, c'est nous*

Bienvenue à *Justice, c'est nous*, une publication qui offre un aperçu des réalisations remarquables des employés du ministère de la Justice dans toute leur diversité.

Notre ministère emploie près de 5 000 personnes d'un bout à l'autre du pays. Ces femmes et ces hommes se rattachent à une tradition de maintien des valeurs canadiennes vieille de plus de 140 ans.

Qu'ils travaillent dans le domaine de l'élaboration des politiques, du contentieux, des services juridiques, de l'élaboration des projets de loi, de la prestation de programmes ou de la communication, ou dans celui des services de soutien de gestion, des ressources humaines ou des finances, les employés de Justice ont tous et toutes le souci de l'excellence. Notre personnel dévoué, issu d'horizons variés et animé d'un grand professionnalisme, joue un rôle essentiel dans la prestation d'un vaste ensemble de services grâce auxquels les Canadiens disposent d'un système de justice équitable, accessible et efficace, aujourd'hui et à l'avenir.

La fierté, le dévouement et l'excellence dont les employés de Justice font preuve dans leur travail constituent une source de motivation inépuisable. *Justice, c'est nous* ouvre une fenêtre sur ce que font les gens qui sont le ministère de la Justice du Canada.

Le Sous-ministre,

Keith Reimer, Karen Moore et Kyle Friesen

Elles ne sont pas montées sur le podium, mais les équipes du ministère de la Justice du Canada ont participé en coulisses aux Jeux olympiques d'hiver de 2010 et elles méritent au moins la médaille d'or.

Ce fut l'un des plus grands rassemblements sportifs au monde, mais aussi le plus vaste déploiement en temps de paix d'opérations policières et de sécurité sur terre, dans les airs et en mer au Canada, mobilisant 7 000 agents de police et 4 000 membres des Forces canadiennes et du personnel de sécurité du secteur privé.

Plus de 35 organismes et ministères fédéraux étant mis à contribution, il ne faisait aucun doute qu'une équipe d'avocats de Justice était nécessaire pour répondre aux enjeux juridiques éventuels avant, pendant et après les Jeux.

En cas de crise pendant les Olympiques, par exemple, de nombreuses activités policières auraient nécessité une aide juridique immédiate.

En vue de cette éventualité, Kyle Friesen, avocat-conseil par intérim du Portefeuille de la sécurité publique, de la défense et de l'immigration au Bureau régional de la C.-B. (BRCB), fut l'un des quatre avocats postés au Centre de commandement du Groupe intégré de la sécurité à Richmond Sud.

Dans le cadre de leur travail à ce centre chargé de surveiller la sécurité aux Jeux olympiques, les avocats devaient pouvoir donner sans délai des conseils juridiques à l'officier supérieur de la GRC en devoir, en cas d'incident.

Le Réseau national de Justice des Jeux olympiques d'hiver de 2010 à Vancouver comprenait 120 avocats représentant nombre d'organismes et ministères fédéraux ayant un rôle à jouer pendant les Jeux olympiques.

« Nous nous sommes préparés à tous les risques et menaces possibles et nous avons évalué leur probabilité, du manque d'eau potable jusqu'à un acte de terrorisme », dit Kyle, conseiller juridique depuis six ans au Groupe intégré de la sécurité, qui compte plus de 500 membres provenant d'une vingtaine d'organismes.

Le nombre de sites aménagés indique l'ampleur de ce défi colossal : on comptait environ 185 lieux d'activités officiels des Olympiques à Vancouver, à Whistler et à proximité, notamment des stades de sport, des pistes de course, des pistes de ski alpin, des villages d'athlètes, des lieux d'hébergement des personnalités, des sites d'expériences olympiques sans frais, des pavillons, des tentes de célébrations et des secteurs désignés pour les manifestations.

Le BRCB était une autre composante centrale des préparations et de la participation du Ministère avant et pendant les Jeux. L'Équipe d'urgence de Justice 2010 du Bureau régional était le principal point de contact pour toutes les questions relatives aux Jeux. C'était aussi la « présence sur place » du Ministère aux Jeux, et des équipes d'avocats, ainsi que des spécialistes des communications et de la sécurité, étaient sur appel jour et nuit.

« Nous avons prévu nombre de possibilités et scénarios », affirme Keith Reimer, avocat-conseil, Gestion des risques juridiques et coordonnateur des Jeux au BRCB.

Par exemple, le Bureau régional et l'Administration centrale ont participé à de grands exercices d'urgence et de sécurité dans les 18 mois qui ont précédé les Jeux.

« Nous avons fait les exercices Bronze, Argent et Or ainsi que les préparations générales précédant les Jeux, de sorte que nous avons eu l'impression que le travail pendant les Olympiques était organisé et totalement sous contrôle. »

Les exercices Bronze, Argent et Or ont fait appel à des milliers de personnes et à des centaines d'organismes municipaux, provinciaux, fédéraux et internationaux, ainsi qu'au secteur privé, aux fournisseurs de transports, aux intervenants en situation d'urgence et de première ligne, aux prestataires de services publics et à de nombreuses autres parties intéressées. Les exercices étaient conçus pour aider les intervenants à se préparer à toute éventualité, y compris de multiples désastres simultanés.

Le Centre des opérations d'urgence de Justice de l'Administration centrale, où les avocats se rencontrent pendant une crise pour coordonner la réponse de divers avocats au pays, est également entré en action comme centre de coordination national du Ministère.

Nombre d'autres groupes essentiels se sont aussi mobilisés pour les Jeux.

Le Réseau national de Justice des Jeux olympiques d'hiver de 2010 à Vancouver comprenait 120 avocats représentant nombre d'organismes et ministères fédéraux ayant un rôle à jouer pendant les Jeux olympiques.

L'Équipe d'urgence nationale de Justice était un plus petit réseau virtuel d'avocats de Justice représentant chaque secteur du Ministère, qui a collaboré aux enjeux de sûreté et de sécurité publiques aux Olympiques.

« Tout s'est vraiment bien passé, et conformément aux prévisions, pendant les Olympiques », dit Karen Moore, avocate-conseil, Services juridiques de Patrimoine canadien, et coordonnatrice du Réseau.

« Les exercices Argent et Or étaient vraiment excellents. Ils simulaient des incidents multiples, d'un niveau et d'une intensité supérieurs, ce qui constituait une excellente préparation aux conditions réelles. »

« Chacun savait comment circulait l'information et était conscient qu'il y avait des gens en poste pour répondre aux urgences », affirme Keith.

« Même si nous avons seulement eu à traiter des affaires de routine pendant les Jeux, c'était rassurant de savoir qu'à chaque étape, si le besoin s'était fait sentir, tout était en place pour répondre à n'importe quelle urgence de niveau élevé. Je pense qu'en soi, c'est là un héritage très fécond de toute l'expérience olympique. »

La flamme des Jeux olympiques et paralympiques est maintenant éteinte, mais le Ministère ne peut se reposer sur ses lauriers.

L'Équipe d'urgence et le Centre des opérations d'urgence de l'Administration centrale se préparent aux deux prochains événements à haute sécurité : le Sommet du G8 à Huntsville et le Sommet du G20 à Toronto cet été.

Compte tenu des acquis, de l'expertise et de l'expérience gagnés pendant les Jeux olympiques d'hiver de 2010, le Ministère s'estime fin prêt pour les sommets de 2010.

Bill Basran

Bill Basran s'intéressait au contentieux et il voulait plaider en cour.

Après avoir obtenu son diplôme de droit en 1994, il a fait son stage dans un grand cabinet juridique au centre-ville de Vancouver. Il a toutefois rapidement compris que dans les grands cabinets, les avocats débutants sont habituellement limités à faire de la recherche et à fournir un soutien aux avocats plaideurs. Il est rare que de nouveaux avocats soient chargés d'un procès.

Lorsqu'une ouverture s'est présentée à la Section du droit fiscal du ministère de la Justice du Canada, au Bureau régional de la C. B. (BRCB), Bill a saisi l'occasion et a accepté un poste d'avocat débutant.

Il espérait qu'il pourrait acquérir une vaste expérience en peu de temps et que, même s'il était encore en début de carrière, il pourrait peut-être plaider seul au tribunal.

« Étant un avocat relativement néophyte, c'était un rêve qui se réalisait pour moi. Pendant ma deuxième semaine à Justice, je plaidais ma première affaire. Ce fut une occasion inespérée, et je n'ai pas oublié cette expérience », explique Bill.

En 2001, il a accepté un poste au Bureau du directeur régional principal (BDRP) de la région de la C.-B. et il a plongé dans un aspect complètement différent du ministère de la Justice.

« L'un des aspects les plus intéressants de mon travail, c'est que chaque jour, une liste d'enjeux qui impressionnent par leur complexité et leur importance pour les Canadiens, est portée à mon attention. »

Il a aidé à lancer le programme régional de rayonnement et de recrutement universitaire, qui a connu un franc succès. Il était également responsable de la coordination et de la prestation de la formation professionnelle aux praticiens du droit ainsi que de l'orientation des nouveaux avocats.

« J'ai eu le genre de mise en situation dont j'avais besoin pour voir concrètement à quoi ressemblait une carrière en gestion », dit-il. Son affectation de 18 mois lui a permis d'apprécier non seulement l'extraordinaire éventail d'enjeux juridiques dans la région, « mais aussi de mieux comprendre le Ministère lui-même à l'échelon national ».

« J'ai pu travailler avec des collègues de l'Administration centrale et d'ailleurs au pays aux objectifs nationaux en matière d'orientation et de recrutement. J'ai pleinement mesuré les différences régionales et les défis que recèle l'application d'initiatives à la grandeur du Ministère. »

Bill est retourné à la Section du droit fiscal en 2002. Six mois plus tard, il saisissait de nouveau une occasion d'élargir l'éventail de ses aptitudes et il acceptait de superviser et d'encadrer un groupe de huit à dix avocats débutants, tout en maintenant sa pratique d'avocat plaideur à plein temps.

Ce fut l'un de ses meilleurs emplois, malgré la charge de travail élevée.

« L'expérience m'a préparé pour être directeur intérimaire de la Section à diverses reprises. »

Bill a été nommé directeur de la Section du droit fiscal en 2004 et, trois ans plus tard, il a été nommé directeur général régional du BRCB. Le Bureau régional, qui compte près de 500 employés, assure la prestation de tous les services juridiques pour le ministère de la Justice du Canada en Colombie-Britannique.

À ce poste au sommet, le travail de Bill à des initiatives et comités nationaux a aussi pris de l'expansion. Il est le champion national de l'équité en matière d'emploi pour les minorités visibles, le coprésident du Programme national de mentorat, le coprésident du Groupe de travail bénévole du Ministère et le coprésident de RH Com, le comité des ressources humaines.

« L'un des aspects les plus intéressants de mon travail, c'est que chaque jour, une liste d'enjeux qui impressionnent par leur complexité et leur importance pour les Canadiens, est portée à mon attention », dit Bill.

« J'ai le privilège de travailler avec des gens extrêmement brillants, motivés, qui ont des principes et qui rendent des services juridiques au nom du ministère de la Justice et ce, au bénéfice de tous les Canadiens. »

Sur la scène internationale, Bill a récemment été choisi pour participer au programme Leadership transfrontalier, qui réunit 40 hauts fonctionnaires du Canada, du Royaume-Uni, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande. Les participants travaillent à des études de cas réels portant sur des enjeux mondiaux du XXIe siècle. Ce faisant, ils acquièrent des aptitudes et appliquent des approches essentielles pour résoudre le genre de problèmes complexes et de questions de politique publique propres à tout gouvernement.

« Les premières réunions en Australie ont ciblé l'itinérance et les changements climatiques. C'était très intéressant de travailler avec des collègues d'autres pays du Commonwealth, non seulement en ce qui a trait aux outils utilisés pour traiter certains de ces problèmes complexes, mais aussi au genre de dynamiques humaines et culturelles sous-jacentes à la prise de ces décisions », dit Bill.

Le groupe se rencontre en Grande-Bretagne en juin et à Ottawa en septembre 2010.

« J'ai eu un parcours intéressant à plus d'un titre, dit Bill. Je suis très fier de travailler au ministère de la Justice et pour le gouvernement du Canada. J'estime que c'est tout un honneur de pouvoir faire ce travail. »

Bill se souvient d'une conversation avec un ancien juge de la Cour suprême du Canada.

« Il m'a dit que le message que je dois communiquer aux gens qui pensent faire carrière au ministère de la Justice, c'est que rien ne surpasse le privilège d'avoir les Canadiens comme clients. »

Comme en font foi ses choix et sa carrière, Bill incarne cette philosophie dans tout ce qu'il accomplit.

Catherine Kane

Travailler au gouvernement n'était pas une possibilité que Catherine Kane envisageait à sa sortie de la Faculté de droit.

« Je ne savais même pas qu'il y avait une politique en matière de droit pénal ou ce qu'elle ciblait, avoue-t-elle. Je connaissais le droit pénal, mais plutôt du point de vue du procureur ou de l'avocat de la défense. »

En 1982, Catherine a obtenu un contrat de six mois à la Section de la politique et des modifications en matière de droit pénal au ministère de la Justice du Canada.

Vingt-huit ans plus tard, elle est avocate générale principale et directrice générale de la section (renommée Section de la politique en matière de droit pénal) et elle trouve le travail toujours aussi intéressant et stimulant.

La première affectation de Catherine au Ministère a été le soutien d'un groupe de travail fédéral-provincial sur les victimes d'actes criminels. Elle estime que le travail – faire de la recherche, obtenir de l'information et rédiger des documents – était idéal pour une avocate débutante.

« J'ai commencé par déterminer ce qu'il y avait dans le droit pénal, le *Code criminel* et la jurisprudence qui est utile aux victimes d'actes criminels, dit elle. Il n'y avait pas grand-chose. Il y avait bien quelque chose, mais il fallait essayer d'exposer tout ça et d'aller un peu plus loin. »

Catherine est allée plus loin. Après que son contrat de six mois ait été renouvelé, « Je commençais à savoir quoi faire et je pensais que Justice était un endroit passablement étonnant », dit-elle.

Elle a continué à la Section de la politique en matière de droit pénal, où elle a fait carrière. Les enjeux touchant les victimes sont toujours importants pour elle.

« J'aime finir ce que je commence, affirme-t-elle. Au cours des ans, les enjeux touchant les victimes ont progressé par vagues à l'échelon fédéral, et il y a eu d'autres progrès à l'échelon provincial et à l'extérieur de l'administration publique. Notre engagement a toutefois connu des hauts et des bas dans la mesure des ressources disponibles. »

« Au début des années 80, nous avons accordé la priorité aux recommandations du groupe de travail, à la réforme du droit et au financement de nouveaux programmes avec de nouvelles ressources. Après un certain temps, les priorités changeaient, le rythme ralentissait, mais nous faisions ensuite d'autres efforts pour voir si nous pouvions obtenir davantage de financement afin d'élargir les programmes. »

« Je voulais donc voir le bout du tunnel, jusqu'à un certain point, afin que ce soit vraiment intégré dans la Section et que nous ayons le mandat continu d'examiner certains de ces enjeux, et c'est ce qui s'est passé », souligne-t-elle.

Entre 1998 et 2000, Catherine a collaboré à l'établissement d'une section distincte au ministère de la Justice, le Centre de la politique concernant les victimes, qui se consacre à la réforme du droit et à l'élaboration de politiques au regard des enjeux du droit pénal qui ont des répercussions sur les victimes.

La Section de la politique en matière de droit pénal a aussi changé et pris de l'expansion au cours des ans. Elle compte maintenant plus de 75 personnes, dont 50 avocats. La Section donne des conseils stratégiques et juridiques au ministre de la Justice, à diverses sections du Ministère et à d'autres ministères fédéraux.

La Section est chargée de surveiller les tendances en droit pénal et d'élaborer des options pour la réforme du droit pénal. Elle s'occupe de questions qui comprennent la politique sur la détermination de la peine, la procédure pénale, les questions de crime de haute technologie, les enjeux sociaux et moraux, la politique sur les victimes, le droit substantiel et la preuve, ainsi que le crime organisé.

Les avocats de la Section de la politique en matière de droit pénal ne considèrent pas seulement la loi au Canada.

Catherine précise que ses collègues travaillent à des enjeux de la justice pénale internationale en participant aux initiatives des Nations Unies et du Conseil de l'Europe, en présentant les activités du Canada, en s'informant de ce que font d'autres pays et en apportant une aide directe aux pays en développement.

Entre 1998 et 2000, Catherine a collaboré à l'établissement d'une section distincte au ministère de la Justice, le Centre de la politique concernant les victimes.

« Tout ce que vous pouvez faire en pratique privée, vous pouvez le faire ici et à un autre niveau de complexité, dit Catherine. Il y a un tas de choses auxquelles vous ne penseriez pas parce que vous devez vraiment gratter sous la surface ou demander à quelqu'un de vous dire ce qui se passe au Ministère. »

Elle a l'impression que son travail peut avoir des répercussions directes sur la vie des Canadiens, en particulier ceux et celles qui sont engagés dans le processus juridique.

« La déclaration de la victime, c'est une chose. On n'entendait jamais parler de cela il y a 20 ans. Maintenant, on lit le compte rendu d'une condamnation dans le journal et la déclaration de la victime a été lue, si bien que nous avons toutes sortes de réactions vraiment positives à ce sujet. Vous entendez la victime dire : "Ça ne change peut-être rien, mais je suis content d'avoir pu m'expliquer." Voilà qui humanise la loi. »

Malgré la charge de travail quotidienne d'une directrice générale – réunions, examens et séances d'information, Catherine se dit toujours avocate et elle veut être « plongée le plus possible » dans les discussions, les débats et les conseils.

Elle aime la diversité de son travail et ne peut jamais prévoir ce qui se passera d'un jour à l'autre.

« J'ai la chance de travailler avec un merveilleux groupe de collègues chevronnés qui me soutiennent pour relever les défis quotidiens », conclut-elle.

Pierre Legault

« C'est une chose de travailler en tenant compte des échéances normales », déclare Pierre Legault.

« Ç'en est une autre quand vous savez que le délai est à midi ce jour-là, et qu'à midi, le président des États-Unis fera une déclaration et qu'elle sera relayée par le premier ministre du Canada quelques heures plus tard. »

Heureusement, Pierre ne craint pas les échéances.

Pierre est sous-ministre adjoint du plus important portefeuille du Ministère, le Portefeuille du droit des affaires et du droit réglementaire, lequel compte environ 450 avocats répartis dans 20 Services juridiques ministériels.

Pierre faisait référence aux défis inhabituels relevés lorsqu'il a dirigé les équipes juridiques canadiennes pendant la restructuration de Chrysler et General Motors, deux des plus grands fabricants d'automobiles en Amérique du Nord.

Pierre a coordonné les équipes canadiennes d'avocats du ministère de la Justice du Canada, de la province de l'Ontario, d'Exportation et développement Canada (EDC), ainsi que des représentants canadiens et américains des trois parties.

Pierre est sous-ministre adjoint du plus important portefeuille du Ministère, le Portefeuille du droit des affaires et du droit réglementaire, lequel compte environ 450 avocats répartis dans 20 Services juridiques ministériels.

Au printemps 2009, l'équipe de Justice a travaillé aux accords de financement complexes de ces entreprises afin qu'elles continuent d'être des employeurs productifs au Canada.

Un travail complexe et intense a accompagné la production de volumineux documents et dossiers. Tout a été réalisé à un rythme extrêmement rapide, au prix de longues heures et de nuits entières de travail pour atteindre des buts sortant de l'ordinaire.

Il est rapidement apparu que le Ministère devait engager des avocats à l'externe ayant l'expertise de la Loi sur les faillites, du droit commercial, du droit des sociétés et du droit américain pour ajouter aux talents à l'interne.

« Nous avons les filiales au Canada, mais la société mère est américaine et elle a déclaré faillite aux É.-U. », dit Pierre. « Les accords sont conclus selon la loi américaine, les négociations ont été faites aux États-Unis et nous avions besoin d'avocats américains là-bas », précise-t-il.

Chacune des trois parties, Industrie Canada, EDC et la province de l'Ontario, a eu recours à des conseillers à l'interne et à l'externe pour assumer l'énorme charge de travail.

Le rôle de Pierre était de coordonner l'élaboration d'une position ou d'une opinion canadienne sur les diverses questions juridiques en cause ou les accords en préparation, d'assurer la gestion des avocats et, pour l'essentiel, de « forger une opinion juridique commune ».

Afin d'accomplir tout ce travail, l'équipe juridique canadienne a « campé » à Washington pendant sept jours et la transaction Chrysler a été conclue.

L'équipe canadienne a fait face à certaines difficultés pendant le travail à Washington. Pierre dit que la sécurité a souvent été un enjeu, en particulier pour les réunions au Trésor américain, car les Canadiens devaient avoir des autorisations de sécurité au préalable.

« Un jour, ils avaient notre information, mais ne l'ont pas traitée à temps et ils ont exigé que l'un de mes clients et moi-même attendions à l'extérieur de l'édifice pendant 45 minutes, dans la rue. Nous sommes donc partis et avons ouvert un "bureau" sur un banc, au parc Lafayette, devant la Maison-Blanche », raconte-t-il.

Pierre dit qu'une partie de l'équipe canadienne a travaillé sans arrêt pendant 55 heures au cours des derniers jours menant à la conclusion de l'entente.

« Nous devions tout finir avant midi parce que le président Obama donnait une conférence de presse à midi et le premier ministre Harper donnait la sienne à 14 h.

Alors, échéance pressante. « Nous avons achevé la convention d'intérêt pour le Canada une demi-heure avant le temps et ils sont partis en conférence de presse », ajoute-t-il.

Pendant que Chrysler était sous la protection de la loi sur les faillites, l'équipe canadienne a commencé à travailler à la restructuration de General Motors. Des leçons avaient été tirées de l'expérience Chrysler, mais GM posait des défis différents. Il s'agissait d'une restructuration massive, considérée comme la plus grande réorganisation industrielle de l'histoire.

L'équipe juridique canadienne dirigée par Pierre est allée deux fois à New York pour les négociations, afin de rencontrer les représentants du Trésor américain et de GM et leurs avocats, ainsi que d'autres personnes importantes engagées dans l'affaire, sans oublier les innombrables déplacements à Washington.

Ce fut vraiment un effort d'équipe, à Justice et avec d'autres conseillers juridiques.

Pierre n'oubliera jamais son travail dans ce dossier historique.

« C'est une réussite à cause du travail extraordinaire que nous avons accompli, de notre capacité de faire le travail, de le boucler à temps malgré des délais incroyablement serrés étant donné l'ampleur des affaires à conclure et tous nos résultats à atteindre; le plus important étant de protéger un secteur complet de notre économie, la fabrication des automobiles, et les emplois qui en dépendent », explique-t-il.

Un an plus tard, il considère que le projet est un franc succès. Les emplois sont maintenus au Canada, des automobiles sont toujours fabriquées ici, et c'est un indicateur important.

Pierre est nostalgique. « Ce fut une période très stimulante, le genre de dossier que vous ne traitez pas tous les jours, toutes les semaines ou même tous les ans. »

Il admet que la plupart des gens n'auront jamais la chance de travailler à un pareil dossier et il se considère très chanceux d'avoir joué le rôle qu'il a eu pendant une période historique aussi extraordinaire.

Matthew McCreery

Matthew McCreery s'est intéressé à une carrière en droit lors de ses études de premier cycle à l'Université Carleton à Ottawa.

Il a soudainement perdu la vue à la fin de la première année après des complications dues au diabète, mais il ne s'est pas laissé démonter et il est retourné aux études, après avoir passé l'été en réadaptation, pour entreprendre la deuxième année du programme de criminologie et d'études juridiques à Carleton.

Pendant sa deuxième année, après avoir participé à une séance de tribunal-école (et ce, à titre de juge!), il a vu qu'il avait un talent particulier et un intérêt pour le droit.

« Entendre mon jugement et ceux de mes camarades au tribunal-école m'a fait comprendre que j'avais peut-être de l'avenir dans ce domaine, et j'ai donc poursuivi mes études en faisant une concentration en droit », dit-il.

Après avoir obtenu son baccalauréat ès arts en 1988, il a obtenu son baccalauréat en droit à l'Université d'Ottawa en 1992. Il est ensuite allé en Écosse pour étudier à l'Université d'Édimbourg, où il a obtenu une maîtrise en droit avec spécialisation en droit public comparatif en 1995.

Quand on lui demande comment il définit le « succès » dans sa carrière, Matthew répond en riant qu'il considère enrichissant de rédiger des opinions (juridiques) décentes et d'entendre des clients dire « Merci, cela nous a été utile ».

Matthew a commencé sa carrière dans la fonction publique en 1997, à Service correctionnel Canada, où il a participé au Programme de stagiaires en gestion. Pendant cette période, il a surtout étudié le français parce que c'était le premier élément exigé du programme.

Il est arrivé au ministère de la Justice du Canada en 2002 à titre d'avocat à la Section du droit de l'information et du respect de la vie privée (DIRVP) où il travaille toujours aujourd'hui. Le travail de sa section comprend la prestation de conseils au ministre et à des établissements fédéraux sur l'interprétation de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, ainsi que la prestation de conseils et de services de contentieux dans des affaires comportant des questions d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels.

« Les lois sur l'AI-PRP sont en vigueur partout au gouvernement. C'est fascinant d'en apprendre davantage sur le fonctionnement des ministères et organismes et sur l'application des lois sur l'AI-PRP à leurs activités », dit Matthew.

« La Section du DIRVP aide à promouvoir des approches uniformes de l'application des lois sur l'AI-PRP et, en tant que membre de cette section, je peux apporter une contribution positive », ajoute-t-il.

Il apprécie aussi beaucoup ses collègues à la section, un groupe qui « travaille bien ensemble, et un excellent patron (Denis Kratchanov) qui fait preuve d'un leadership exceptionnel ».

Matthew utilise un logiciel « lecteur d'écran » qui l'aide à faire son travail, convertit les documents électroniques et les lit à haute voix.

À ses débuts au Ministère, il a rencontré la haute direction du Groupe du droit public pour discuter de ses besoins en matière d'informatique.

Bilingue, il travaille dans les deux langues officielles et le logiciel est suffisamment perfectionné pour déterminer si le document auquel il travaille est rédigé en français ou en anglais et le lire à haute voix dans la langue de rédaction, sans qu'il soit nécessaire de changer de logiciel pour chaque langue.

Quand il veut lire des documents disponibles seulement sur support imprimé, Matthew utilise un scanneur dans son bureau, afin de les télécharger pour son logiciel lecteur d'écran.

Matthew est aussi un membre actif du Comité consultatif des personnes handicapées du Ministère. Ce groupe a entre autres pour mission de conseiller et d'appuyer le sous-ministre à l'égard des enjeux ayant des répercussions sur l'embauche, le maintien en poste, l'adaptation et le perfectionnement professionnel des personnes ayant une incapacité.

« Étant donné le récent budget fédéral, le Comité consultatif gagnera en importance pour aider à promouvoir les intérêts des employés ayant une incapacité », affirme Matthew.

Le sous-ministre sortant John Sims, la sous-ministre déléguée Donna Miller et la championne des personnes ayant une incapacité au Ministère, Barbara Ritzen, ont assisté dernièrement à une réunion du Comité consultatif.

Le Comité a récemment célébré une réalisation : il a aidé à réserver des places au programme des stagiaires en gestion du Ministère, le Programme pour les leaders de demain de Justice, pour divers groupes désignés de l'équité en emploi, y compris les employés ayant une incapacité.

Malgré les défis imprévus avec lesquels il n'est pas toujours facile de composer, Matthew mène une carrière réussie et enrichissante dans la fonction publique.

Quand on lui demande comment il définit le « succès » dans sa carrière, il répond en riant qu'il considère enrichissant de rédiger des opinions (juridiques) décentes et d'entendre des clients dire « Merci, cela nous a été utile ».

Il attribue en souriant son succès « en partie à l'entêtement et en partie à la détermination, deux traits de caractère qui découlent de bons gènes celtes ! ».

Alnoor Meghani

Une carrière juridique sur la scène internationale était un choix naturel pour Alnoor Meghani.

Alnoor est né et a grandi en Tanzanie, en Afrique de l'Est, et lui et sa famille ont immigré au Canada à cause des troubles politiques et des menaces aux droits de la personne dans son pays dans les années 70.

« Dans mon enfance, je me suis personnellement frotté aux enjeux touchant les droits de la personne, de sorte que j'ai apprécié le contexte multiculturel et pluraliste au Canada », dit Alnoor.

« Ces enjeux ont une forte résonance pour moi et je veux que d'autres bénéficient des avantages et du luxe dont je jouis ici. »

Il a obtenu un baccalauréat en psychologie à l'Université de Calgary en 1979 et un baccalauréat en droit à l'Université d'Ottawa en 1985. Il a fait son stage et pratiqué à Calgary dans un cabinet privé qui était le représentant permanent du ministère de la Justice du Canada dans des affaires visées par l'ancienne *Lois sur les stupéfiants* et la *Loi sur les aliments et drogues*.

La Fondation Aga Khan du Canada l'a recruté en 1989. Travailler pour une agence de développement international était stimulant, mais après un certain temps, il est devenu évident pour Alnoor qu'il devenait frustré parce que l'ambiance du tribunal lui manquait.

Il est revenu travailler en 1994 à titre de représentant permanent pour des affaires visées par la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances* et la *Loi de l'impôt sur le revenu* et quatre ans plus tard, il a été recruté comme membre permanent de l'Unité mixte des produits de la criminalité du Ministère de la Justice.

Sa carrière de fonctionnaire sur la scène internationale a commencé en 2003.

Quand la guerre a éclaté en Afghanistan, Alnoor a été choisi pour aider le Groupe de coopération internationale à titre de gestionnaire du « Projet Afghanistan ».

Il a alors séjourné à Kaboul et participé à la rédaction d'un manuel pour la Commission autonome des droits de la personne de l'Afghanistan (Afghanistan Independent Humain Rights Commission – AIHRC). Le manuel a été conçu avant tout à l'usage de l'AIHRC et d'autres groupes ayant à traiter des questions relatives aux droits de la personne. Il ciblait divers sujets, notamment, comment mener des entrevues avec les victimes de mauvais traitements, les femmes et les enfants, et comment repérer les mauvais traitements pendant les visites des prisons.

Afin de mieux satisfaire son intérêt pour le travail à l'international, il est devenu, en 2004, directeur terrain du projet de réforme juridique du Ministère au Bangladesh.

Le projet visait à apporter de l'aide juridique et technique au ministère des Affaires juridiques, au ministère de la Justice et des Affaires parlementaires et à la Commission des affaires juridiques du Bangladesh ainsi qu'à renforcer le système de justice pénale du pays. Le projet a donné aux rédacteurs de la formation sur les principes de la rédaction législative moderne, il a accru la capacité de la Commission des affaires juridiques et il a aidé à cerner les enjeux qui ont des répercussions sur le système de justice pénale, y compris la problématique homme-femme.

Un grand défi au Bangladesh était la rareté, sinon l'absence, de publications juridiques pour diffuser des versions exactes et à jour des textes de lois en vigueur. Il était donc extrêmement difficile pour les tribunaux, les avocats et les citoyens de se tenir au courant de la profusion de nouvelles lois, mais aussi de connaître le statut des lois courantes, qui ont été profondément modifiées.

« L'accès à la justice doit nécessairement signifier que les citoyens devraient avoir accès aux lois en vigueur », dit Alnoor.

Les lois en vigueur au Bangladesh dataient de la période de la domination britannique (de 1836 à 1947), de la période dite du Pakistan (de 1947 à 1971) et de la période ayant suivi l'indépendance. De plus, toutes les lois adoptées après 1987 devaient être rédigées en bengali, langue officielle du pays. Les participants du projet ont donc entrepris de consolider toutes les lois de 1836 à janvier 2007. Le résultat de l'exercice tient en 38 volumes accompagnés d'un index chronologique et alphabétique.

Ces volumes ont été imprimés ainsi qu'affichés dans le site Web du ministère des Affaires juridiques. « La règle du droit et les enjeux économiques vont de pair, affirme Alnoor. La diffusion des lois du pays à un plus large auditoire, et même à l'extérieur des frontières du Bangladesh, a des répercussions directes sur la réduction de la pauvreté, parce que la connaissance des lois d'un pays favorise l'investissement étranger au pays. »

Quand la guerre a éclaté en Afghanistan, Alnoor a été choisi pour aider le Groupe de coopération internationale à titre de gestionnaire du « Projet Afghanistan ».

Alnoor estime qu'il est très important que les institutions gouvernementales soient bien établies partout.

« Outre l'accès aux soins de santé et à l'éducation, il faut assurer l'accès à la justice, qui protège la dignité humaine, et la justice peut et doit toujours être administrée par une institution gouvernementale. »

À l'avenir, Alnoor est déterminé à poursuivre avec la même passion son travail sur les enjeux internationaux.

Il est maintenant avocat à la section des programmes juridiques internationaux et directeur du projet Sharaka, projet d'acquisition de capacités juridiques et techniques au bureau du Procureur général et au Service des poursuites pénales de l'administration palestinienne.

« Le Canada a beaucoup à offrir aux nouvelles démocraties pour les aider à s'établir », dit Alnoor, et il entend continuer de faire sa part.

Thérèse Thy Ngo

Thérèse Thy Ngo apprécie vraiment la variété.

Après avoir obtenu son baccalauréat ès arts à l'Université d'Ottawa, elle est retournée à l'université chercher un diplôme d'enseignante.

Après avoir obtenu son diplôme en enseignement, Thérèse a ensuite décidé d'étudier le droit.

Trois ans plus tard et diplôme de droit en main, Thérèse a réalisé que l'apprentissage continu était clairement une priorité dans sa vie. Son défi suivant était d'établir un cheminement de carrière suffisamment varié et dynamique pour soutenir cette passion, défi qu'elle a relevé avec succès en travaillant au ministère de la Justice du Canada.

« Une carrière au ministère de la Justice n'est pas limitée à ce qu'on vous enseigne à la Faculté de droit », dit elle.

« Ici, on peut presque tout faire. Si on veut, notre emploi peut changer complètement après quelques années, parce que nos aptitudes sont facilement transférables à un autre secteur de la pratique juridique. »

Thérèse a été engagée à la fonction publique en l'an 2000 à titre de conseillère sur l'équité en matière d'emploi au Portefeuille des minorités visibles.

« Je crois à la diversité en milieu de travail, affirme-t-elle avec conviction. La représentativité revêt toute son importance lorsque l'on est au service des Canadiens. Je cherchais l'occasion de travailler avec le Ministère pour collaborer à l'application de cette politique. »

En 2005–2006, après un an à titre de coprésidente, Thérèse est devenue présidente du Comité consultatif des minorités visibles du Ministère. Elle a conseillé le sous-ministre sur les enjeux ayant des répercussions sur l'embauche, le maintien en poste et le perfectionnement professionnel des employés issus d'une minorité visible.

« Je veux aider ceux qui ne peuvent se défendre. Si je suis en meilleure position pour attirer l'attention sur un enjeu, je peux être leur porte-parole. C'est ce que je voudrais pour moi si j'étais désavantagée », affirme-t-elle.

Elle a commencé à travailler à la Division du développement professionnel en 2003. Elle a élaboré des programmes ajustés aux besoins de formation juridique continue des avocats du Ministère et elle a aidé à concevoir de la documentation pour des conférences, des cours et des ateliers juridiques. Elle aime aider les employés à aller de l'avant dans leur cheminement de carrière.

Pendant qu'elle étudiait à temps partiel pour obtenir une maîtrise en éducation, Thérèse est devenue avocate et gestionnaire de programmes à la Direction générale des ressources humaines.

À titre de maître d'œuvre de deux initiatives importantes en matière de ressources humaines, le Programme national de mentorat et la Stratégie nationale de sensibilisation et de recrutement pour le renouvellement de la fonction publique, Thérèse a trouvé un moyen de partager sa passion pour la croissance.

« Une carrière au ministère de la Justice n'est pas limitée à ce qu'on vous enseigne à la Faculté de droit. »

Le Ministère convient que les relations interpersonnelles, en particulier entre collègues, sont un important volet de l'apprentissage et il a ajouté des méthodes moins conventionnelles à son programme de formation continue.

L'encadrement est une relation d'apprentissage qui donne au mentor et à l'associé (la personne encadrée) une occasion d'échanger et d'approfondir leurs capacités personnelles et professionnelles. Cette relation peut devenir un moyen utile de communiquer les valeurs institutionnelles et les connaissances ministérielles, et aussi d'aider à intégrer les nouveaux employés.

« Vous ne voulez pas perdre 20 ans d'expertise quand quelqu'un part à la retraite. Il est important de donner aux employés l'occasion d'échanger leur expérience et leurs connaissances avec les autres. Mon rôle est de faciliter ce processus », dit Thérèse.

Depuis le lancement en septembre 2008, plus de 680 employés se sont inscrits au programme, preuve que nombre de ses collègues ont la même vision.

Outre la variété de son travail et l'occasion de donner suite à ses intérêts, Thérèse apprécie aussi la souplesse du travail à la fonction publique.

« Nous avons la technologie pour le télétravail, par exemple. Vous avez accès à tout, presque partout », soutient-elle.

Elle a un horaire de travail comprimé et des heures variables depuis qu'elle a commencé au Ministère; ayant deux jeunes enfants, elle aime décider du début et de la fin de sa journée de travail.

« Tant que vous faites vos heures de travail, il y a beaucoup de liberté. Il est important d'avoir une discussion franche avec votre gestionnaire sur vos dispositions de travail. Les gestionnaires vous soutiennent vraiment et quelques uns de mes superviseurs m'ont réellement inspirée », conclut-elle.

Elle-même une inspiration, Thérèse apprécie son nouveau rôle à titre d'avocate qui soutient la mise en œuvre du programme de changement du Ministère, pour garantir que celui ci est toujours pertinent et efficace pendant que le gouvernement répond aux demandes toujours changeantes.

La prochaine étape de la carrière de Thérèse devrait se révéler fertile en apprentissages, tout juste ce qu'elle préfère.

Dawn Pritchard

Dawn Pritchard considère que les mentors rencontrés pendant sa carrière expliquent en grande partie sa satisfaction et son succès professionnels.

« J'étais prête à quitter le gouvernement fédéral et à passer à la pratique privée quand j'ai téléphoné à Mark Berlin, avocat au ministère de la Justice du Canada, pour voir quelles étaient les possibilités d'emploi », dit l'avocate à la Section des services juridiques d'Environnement Canada.

« Cet appel a changé le cours de ma vie », ajoute-t-elle.

Née et élevée à Saskatoon, Dawn est membre d'une famille fière de son appartenance métisse.

Après avoir quitté l'école secondaire en 12e année pour réaliser son rêve de faire de la musique, elle a été guitariste et choriste dans un groupe rock à Toronto pendant quelques années. De retour à Saskatoon, elle a achevé ses études secondaires et elle a décidé de suivre les traces d'un cousin qui faisait carrière en droit.

Pendant deux ans, elle a obtenu le Prix du président pour les meilleures notes dans chacun de ses cours au Saskatchewan Indian Federated College et elle a été acceptée à la Faculté de droit de l'Université de la Saskatchewan.

« Le succès, pour moi, c'est quand le patron et les collègues reconnaissent votre talent, que vous vous y faites et que vous ne cherchez pas à le dissimuler. C'est ce qui se passe dans mon poste actuel. »

Mère de famille monoparentale, elle a réussi ses études et obtenu un diplôme en 1996. Par la suite, elle a occupé divers emplois, dont celui d'auxiliaire juridique à la Cour d'appel de la Saskatchewan, et elle a travaillé en pratique privée et à la Commission de l'aide juridique de la Saskatchewan.

En 2003, elle a accepté un poste au bureau du Ministère à Saskatoon et elle s'est jointe au Service de contentieux des pensionnats indiens.

« J'ai travaillé au Bureau régional des Prairies pendant près de cinq ans, y compris une brève affectation aux services consultatifs où un collègue m'a offert de devenir experte comme avocat de service, un nouveau domaine. J'ai sauté sur l'occasion », affirme-t-elle.

Dawn s'est épanouie dans son rôle d'experte dans ce nouveau domaine, mais elle a été rappelée à son poste d'attache.

Bientôt insatisfaite de sa vie au travail, elle a commencé à considérer des offres en pratique privée. C'est alors qu'elle a téléphoné à maître Berlin, qu'elle avait rencontré quelques années plus tôt quand elle était présidente nationale de la Section du contentieux de l'Association du Barreau canadien.

« Je l'ai appelé sans prévenir et, sans hésitation, il m'a pris sous son aile et a offert de m'encadrer », dit-elle.

Elle a entrepris une période intense d'analyse personnelle et de recherche, ponctuée de conversations avec des collègues à Ottawa et Gatineau. Guidée par Mark ainsi que par Marilyn Poitras, avocate métisse en Saskatchewan, et Carolyn Kobernick, championne de l'équité en matière d'emploi, Dawn a commencé à déterminer la portée des choix disponibles et ce qu'elle voulait tirer de sa carrière.

« J'ai été étonnée par le nombre de secteurs d'emplois différents au ministère de la Justice et la foule de gens qui voulaient m'aider », dit-elle.

Après avoir ramené sa recherche à deux postes, elle a rapidement reçu une offre de la Section des services juridiques d'Environnement Canada, où elle travaille encore aujourd'hui.

« Je suis tout à fait heureuse d'être là où j'en suis dans ma carrière en ce moment, affirme Dawn. Le succès, pour moi, c'est quand le patron et les collègues reconnaissent votre talent, que vous vous y faites et que vous ne cherchez pas à le dissimuler. C'est ce qui se passe dans mon poste actuel. »

« C'est aussi quand le patron vous demande de faire quelque chose que vous voulez absolument faire de toute façon et qu'il vous le demande parce qu'il croit en vous. »

Dawn est d'avis qu'il faut s'engager et donner en retour. Elle achève son mandat à titre de coprésidente du Comité consultatif sur les Autochtones du Ministère et continuera de travailler comme membre de sous-comités. On lui a aussi demandé de superviser et d'encadrer un étudiant stagiaire.

« Je suis vraiment emballée et j'espère que je peux exercer une influence aussi positive sur d'autres que ce fut le cas pour moi. »

La boucle est bouclée. Outre l'équilibre établi entre le travail et la vie personnelle et la satisfaction éprouvée, Dawn a repris la guitare après de nombreuses années. Elle a aussi réalisé le rêve d'une vie quand son partenaire lui a offert un piano à Noël. Elle apprend à jouer par elle-même.

André Solecki

André Solecki a constaté que la Division de la recherche et de la statistique (DRS) correspond parfaitement à ses aptitudes et à ses intérêts.

Il est la preuve que les initiatives du gouvernement fédéral, dont le Programme fédéral d'expérience de travail étudiant (PFETE), sont un moyen valable d'attirer les étudiants les plus talentueux dans la fonction publique.

« J'ai le meilleur emploi au Ministère, dit André. Je mets en pratique ce que j'ai appris à l'université et je continue d'apprendre. Je recommanderais à n'importe qui de travailler comme étudiant à la Division de la recherche et de la statistique. »

Après avoir obtenu son diplôme de premier cycle en sociologie et en statistique à l'Université d'Ottawa, André a travaillé comme charpentier à Toronto pendant l'été et en hiver, il a fait des contrats de gestion de données pour de grandes sociétés.

Il a rapidement compris qu'il aurait besoin d'un diplôme de deuxième cycle pour trouver un emploi solide dans le domaine de son choix et il a donc déménagé à Ottawa pour entreprendre sa maîtrise en sociologie du droit et de la statistique à l'Université Carleton, en 2005.

André considère que le succès, c'est d'avoir la confiance de ses gestionnaires.

La première affectation d'André à la DRS à l'été 2006 s'est prolongée à l'automne pendant qu'il suivait des cours et achevait sa maîtrise. Ses superviseurs ont soutenu ses travaux universitaires en faisant preuve de la souplesse nécessaire pour qu'il achève ses études. Après avoir obtenu son diplôme, il a été engagé comme chercheur débutant.

Travailler à la DRS l'a aidé à obtenir sa maîtrise parce que la majorité des chercheurs à la Division ont un diplôme universitaire d'études supérieures et ils communiquent volontiers leurs connaissances et leur expérience.

« C'est la différence entre le fait d'être seul dans une salle pleine d'ouvrages et celui d'être entouré de gens que vous pouvez consulter. Le placement en emploi a grandement amélioré ma vie d'étudiant », dit-il.

André affirme que son travail à la Division offre la combinaison parfaite entre son amour de l'écriture et de la langue anglaise et son intérêt pour les mathématiques et la statistique, ajoutant que les questions de justice sont « la cerise sur le sundae ». Faire de la recherche et des calculs, rédiger sur des sujets qui l'intéressent, c'est-à-dire la drogue, la conduite avec facultés affaiblies et l'extradition, font que son travail ne cesse de le fasciner.

André considère que le succès, c'est d'avoir la confiance de ses gestionnaires. Il admet qu'il n'aime pas la microgestion et il est motivé à améliorer sans cesse son rendement parce qu'on l'incite à faire preuve d'initiative et à travailler en toute autonomie.

Il va jusqu'à dire que le style de gestion ouvert et clair à la DRS est l'élément le plus important qui a orienté sa carrière.

Il apprécie aussi que la DRS favorise la collaboration et l'approche à volets multiples du travail.

« Nous ne sommes pas astreints au même travail répétitif, nous avons des tâches diverses à accomplir. Par exemple, je reçois des gens en entrevue, je fais de la collecte de données, je rédige des documents, je fais de la recherche sur les politiques et je soutiens le processus législatif », dit-il.

André est fier du fait que ses collègues le consultent quand ils ont un problème et qu'ils respectent son opinion et ses connaissances, même s'il est un membre débutant de l'équipe.

André a un avenir grand ouvert. Il envisage de retourner à l'université pour obtenir un doctorat quand la pratique du droit de son épouse sera établie. Il aimerait aussi être directeur de la DRS un jour.

Peu importe où l'avenir le mènera, André appréciera l'assise solide acquise au ministère de la Justice et les collègues qui l'ont si généreusement encadré pendant ses années d'études.

Michael Audet et Luc Vachon

Luc Vachon et Michael Audet sont des avocats qui aiment travailler avec les mots.

« Je voulais un travail qui me permettrait de rédiger et un client qui me donnerait l'occasion d'améliorer la qualité de ma rédaction, un client pour qui ce serait important d'avoir un texte clair et bien structuré », dit Luc, premier conseiller législatif par intérim.

Il a commencé en pratique privée, mais il a constaté que les clients n'étaient pas disposés à payer le temps nécessaire pour bien rédiger les contrats.

Luc a donc quitté la pratique privée il y a onze ans et il a accepté un emploi qui lui permet de faire de la rédaction juridique. Il est devenu rédacteur législatif au ministère de la Justice du Canada.

Le conseiller législatif Michael Audet a aussi rapidement découvert que la pratique privée n'était pas pour lui.

Avant la Faculté de droit, Michael a obtenu un diplôme de premier cycle en littérature anglaise. Le rôle de rédacteur législatif lui correspondait bien en raison du mariage entre les mots et le droit.

La méthode de rédaction simultanée d'un projet de loi dans les deux langues officielles est intitulée corédaction et elle est propre au Canada.

Michael et Luc sont deux des 28 conseillers législatifs à la Section de la législation du Ministère engagés dans la rédaction des projets de loi du gouvernement fédéral.

« Un projet de loi est l'expression législative d'une politique. La première chose que nous devons faire, c'est de bien comprendre la politique, dans la mesure où le temps et les circonstances le permettent, pour pouvoir l'exprimer correctement », dit Michael.

« Nous essayons de comprendre ce que nous devons formuler, ajoute Luc. Nous discutons d'abord de l'objectif visé en collaboration avec des conseillers juridiques spécialistes du domaine en cause et les experts qui ont élaboré la politique. Nous déterminons ensuite ce que devraient être les nouvelles règles de droit », précise-t-il.

Cette méthode de rédaction de mesures législatives fait appel à des rédacteurs et à des chargés de projet provenant du ministère qui parraine le projet de loi. Ils peut s'agir d'experts juridiques qui travaillent dans une Section de services juridiques ministériels et qui représentent les intérêts stratégiques de leur ministère client. Mais ce sont souvent des experts d'un domaine donné, des économistes jusqu'aux scientifiques.

La rédaction des mesures législatives se fait à deux : un rédacteur français et un rédacteur anglais. Ils travaillent dans des salles de rédaction spécialement conçues, meublées d'une longue table au centre et d'ordinateurs installés de chaque côté. Les deux rédacteurs prennent place d'un côté de la table, chacun à un ordinateur. L'un rédige les mesures législatives en français et l'autre les rédige simultanément en anglais.

Les chargés de projet prennent place de l'autre côté de la table devant deux ordinateurs, ils lisent le projet de loi dans les deux langues à mesure qu'il est rédigé et ils vérifient si la formulation correspond bien à l'objet de la politique. Les chargés de projet font des commentaires sur le texte et les rédacteurs peuvent apporter immédiatement aux mesures législatives les modifications correspondantes.

Cette méthode de rédaction simultanée d'un projet de loi dans les deux langues officielles est intitulée corédaction et elle est propre au Canada.

Les rédacteurs visent à rédiger un texte naturel dans chaque langue au lieu que l'un soit une traduction littérale de l'autre version.

« Ce n'est pas une traduction, remarque Michael. Le français dit la même chose que l'anglais sans être une traduction gauche, mot à mot et sans élégance. »

Ce modèle a été lancé à la fin des années 70. Auparavant, la version française était simplement une traduction du texte anglais.

« C'était souvent fait à la dernière minute par un traducteur qui n'avait pas beaucoup d'information contextuelle, dit Luc. Il n'avait pas accès à l'expert en la matière, il manquait d'information et il devait donc coller à la formulation anglaise. Malheureusement, en suivant le texte anglais mot à mot, le texte français était difficile à comprendre et à interpréter. »

En conséquence, le modèle de corédaction a vu le jour et a évolué au cours des ans. Des délégations de l'étranger sont venues au ministère de la Justice pour étudier le processus de rédaction simultanée, mais Michael et Luc ne savent pas si un système semblable est utilisé ailleurs.

Cependant, ils sont convaincus qu'il fonctionne au Canada.

Patrick Vézina et Renée Soublière

Renée Soublière et Patrick Vézina sont un couple qui témoigne du fait qu'on peut avoir une carrière stimulante au ministère de la Justice du Canada, tout en gardant un bon équilibre entre le travail et la vie personnelle.

Renée, avocate-conseil et coordonnatrice du contentieux, Groupe du droit des langues officielles, et Patrick, directeur et avocat général, Division de la gestion des risques juridiques, se sont rencontrés en l'an 2000, à la suggestion d'une connaissance commune qui avait souvent parlé de l'un à l'autre.

Ces conversations ont éventuellement piqué leur curiosité et lorsqu'ils se sont finalement rencontrés, ce fut le coup de foudre.

Renée et Patrick ne voient pas d'inconvénient à travailler au même ministère. Avant l'arrivée des enfants, ils en profitaient pour faire l'aller-retour au travail à pied en se racontant leur journée respective.

Leurs chemins professionnels ne se sont pas croisés avant septembre 2009, lorsqu'ils ont commencé à avoir des réunions conjointes.

« Il faut trouver son équilibre, ce que le Ministère respecte, explique Patrick. Le Ministère fonctionne quand tout le monde fait sa part. Lorsqu'on aime ce qu'on fait, ce n'est pas un effort. »

Renée et Patrick sont fiers de travailler au ministère de la Justice et reconnaissent qu'il offre aux employés la souplesse nécessaire pour avoir une vie de famille équilibrée.

Le premier séjour de Renée au ministère de la Justice remonte à un stage pendant sa deuxième année en droit, au sein du même groupe où elle se trouve aujourd'hui. Renée a été assermentée avocate le 16 février 2000 et elle a commencé sa carrière au Ministère le lendemain même.

Son travail est varié – avis juridiques, soutien au contentieux, politiques, orientation, formation et gestion – et elle admire le grand nombre de collègues compétents de qui elle peut apprendre et avec qui elle peut évoluer.

Renée a aussi eu le privilège de faire partie de la première cohorte du Programme pour les leaders de demain de Justice, une initiative à l'intention des employés qui veulent perfectionner leurs capacités de leader et de gestionnaire, afin de devenir dirigeants au ministère de la Justice.

Ce que Renée trouve stimulant et motivant, ce sont les valeurs sous-jacentes à son travail quotidien. Elle aime se sentir utile.

« Je sens que j'apporte quelque chose à la société canadienne et aux valeurs que j'incarne. »

Dès le début de sa carrière, Patrick voulait plaider. Il a décidé que le meilleur endroit pour apprendre serait au ministère de la Justice et il estime ne pas s'être trompé, puisqu'il s'est rapidement vu confier des dossiers forts intéressants.

En 1995, Patrick était plaideur au Bureau régional de l'Atlantique, ce qui lui a permis de sillonner toutes les provinces de cette région du Canada.

Il s'est installé à Ottawa en 1998 pour être plaideur au contentieux civil. Depuis, Patrick a occupé plusieurs postes au Ministère, y compris celui de chef de cabinet au Portefeuille du droit fiscal. Depuis septembre 2009, il occupe le poste de directeur et avocat général de la Division de la gestion des risques juridiques.

Le groupe de Patrick élabore et coordonne des politiques nationales et des outils pour soutenir l'inventaire, l'évaluation, la communication, la prévention, l'atténuation et la gestion intégrées et efficientes des risques juridiques au gouvernement.

Patrick affirme qu'il est gratifiant et agréable de travailler avec une équipe de professionnels passionnés et il apprécie la façon de penser au Ministère, la collégialité plutôt que l'accent sur la hiérarchie. Cela répond à sa personnalité.

Il raconte qu'au début de sa carrière, il consultait des décisions de la Cour suprême et voulait en apprendre davantage sur une affaire. Patrick a trouvé le nom du plaideur, il lui a téléphoné et le plaideur a pris le temps de lui parler et de l'aider au téléphone.

Il s'agissait d'Ivan Whitehall, alors premier avocat général au Ministère et principal plaideur du gouvernement. Pour Patrick, ça dit tout.

Renée et Patrick estiment avoir adopté un mode de vie équilibré.

Leur carrière exige beaucoup de travail et d'énergie, mais ils ont une bonne perspective en tant que professionnels et que membres d'un couple : ils se comprennent et s'entraident.

Parents d'un fils de quatre ans, Laurent, et d'une fille de 18 mois, Béatrice, leur défi est celui de bien des couples : coordonner leurs horaires en tenant compte de la garderie et des enfants.

Renée et Patrick sont fiers de travailler au ministère de la Justice et reconnaissent qu'il offre aux employés la souplesse nécessaire pour avoir une vie de famille équilibrée.

« Travailler au ministère de la Justice offre de nombreux avantages; outre les dossiers et le travail fort intéressants, nous pouvons maintenir un mode de vie sain et équilibré », déclare Renée.

Le couple a quelques sages conseils pour les jeunes avocats en début de carrière.

Renée souligne qu'il est important de tirer avantage des occasions d'interaction avec les collègues.

« Tirez avantage de ce qu'offre le Ministère et rayonnez. Faites connaissance avec ceux qui parlent l'autre langue officielle. »

De son côté, Patrick affirme : « Aimez ce que vous faites, car la vie est trop courte. Trouvez votre équilibre. » Il ajoute en souriant : « Gérez les risques. »

Patrick Walton

Patrick Walton est l'un des rares employés qui ont travaillé directement avec le ministre, le sous-ministre et presque tous les membres de la haute direction du ministère de la Justice du Canada.

Ils font invariablement ce qu'il leur dit de faire, du moins quand il a son appareil-photo en main.

Patrick, qui est conseiller en communications à la Direction des communications, Section des Services créatifs et de la sensibilisation, est le principal photographe du Ministère pour la région de la capitale nationale.

Il a étudié la photographie au Collège Algonquin, sans savoir sur qui il braquerait un jour son objectif.

Patrick a obtenu un contrat à court terme au Ministère dès sa sortie du collège. Son premier travail a été de créer une base de données de photographies qui pourrait servir aux communications ministérielles partout au pays.

Ce projet lui a donné sa première occasion de travailler avec toutes sortes de gens au Ministère, et ce, à tous les échelons de la direction.

« Mon travail me donne une plateforme pour être créatif et les outils dont j'ai besoin pour concrétiser des idées. »

Patrick prend maintenant des photographies pour la majorité des publications ministérielles sur supports imprimé et électronique. Il assiste souvent à des conférences de presse et il prend des photographies pendant les annonces ministérielles, auxquelles le Premier ministre participe à l'occasion. (C'est également lui qui a pris la majorité des photographies de cette publication.)

Patrick est fier d'être employé à Justice et il apprécie le prestige associé au fait de travailler dans un milieu aussi important et respecté.

« J'apprécie le fait de travailler à l'échelon national. C'est enrichissant de savoir que mon travail est diffusé au Canada et, à l'occasion, sur la scène internationale », dit Patrick.

Son travail a évolué depuis ses débuts au Ministère. Sous l'effet combiné de son initiative, de sa débrouillardise et des encouragements de la direction, Patrick a assumé d'autres projets de création visuelle, dont la conception graphique ainsi que la vidéographie conventionnelle et pour le Web. Par exemple, au cours du récent Forum des gestionnaires du Ministère, il a réalisé un montage vidéo très populaire présentant des employés de partout au pays, qui s'intitule *Le ministère de la Justice, c'est nous*.

« Mon travail me donne une plateforme pour être créatif et les outils dont j'ai besoin pour concrétiser des idées », affirme-t-il.

Patrick apprécie la latitude qui lui permet de faire preuve d'initiative afin d'améliorer les processus et d'adopter de nouvelles technologies dans son travail. « C'est une période stimulante pour travailler dans le domaine des communications gouvernementales. L'industrie change et, pour suivre le rythme de l'évolution, notamment les médias de socialisation et les outils de collaboration comme GCPEDIA, la fonction publique fédérale aura besoin de plus d'employés ayant ces aptitudes. »

« Mon travail me donne la liberté nécessaire pour être créatif », précise-t-il.

Pour Patrick, le succès, c'est surtout de « satisfaire mes clients et [d']essayer constamment d'améliorer mes services ».

La diversité au travail est importante pour lui et son poste offre de la variété. Une autre clé de la satisfaction au travail, selon lui, c'est l'intégrité des collègues.

« C'est l'une des choses qui me motive à faire de mon mieux », dit-il.

« En grandissant, je n'aurais jamais pensé que je travaillerais pour le gouvernement, mais je sais maintenant que je suis au bon endroit. »

Il se voit un jour à la tête d'une équipe aux Services créatifs. Ses collègues l'apprécient vraiment et ils voient probablement cette perspective d'un bon œil.